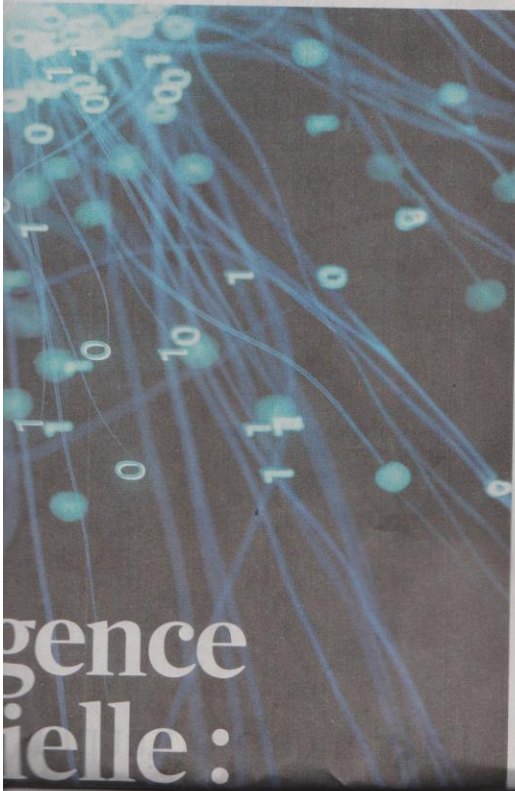


# s Echos

MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

s de Yoplait pour  
issance // P. 22

**Enquête** Au Liban, une économie qui  
ne fonctionne plus qu'au « cash » // P. 16



gence  
ielle :

## La France toujours pénalisée par les impôts de production

**FISCALITÉ** Malgré la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production en 2021, ceux-ci représentaient encore en France 4,7 % du PIB en 2022. C'est deux fois plus que la moyenne de la zone euro et presque cinq fois plus qu'en Allemagne. La suppression progressive de la CVAE d'ici à 2027 ne changera pas la donne, car, à l'exception notable de la Suède, tous les autres pays européens recourent beaucoup moins à ces impôts assis non pas sur les bénéfices, mais sur les salaires, le foncier, le chiffre d'affaires... Et accusés de ce fait de constituer un boulet pour l'industrie française. Ce comparatif peu flatteur apporte de l'eau au moulin du patronat. // **PAGE 2**

### L'évolution des impôts sur la production en France

En % du PIB



SOURCES : FIPECO, EUROSTAT

*analyses*



# Les impôts de production continuent de pénaliser les entreprises françaises

- Malgré des baisses, ces impôts représentent encore 4,7 % du PIB.
- Ils constituent une charge deux fois plus importante pour les entreprises tricolores que pour leurs concurrentes européennes en moyenne.

## FISCALITÉ

Sébastien Dumoulin

C'est un grand pas pour le gouvernement, un petit pas pour les entreprises. La baisse des impôts de production, décidée en 2020 dans le cadre du plan de relance et engagée en 2021, est un marqueur du premier mandat d'Emmanuel Macron. En diminuant sensiblement cette catégorie d'impôts, accusée de nuire à la compétitivité française, l'exécutif voulait donner un coup de fouet à la réindustrialisation du pays. Depuis, il s'appuie sur les chiffres de la croissance, des ouvertures d'usines ou de la baisse du chômage pour vanter le succès de sa « politique de l'offre ».

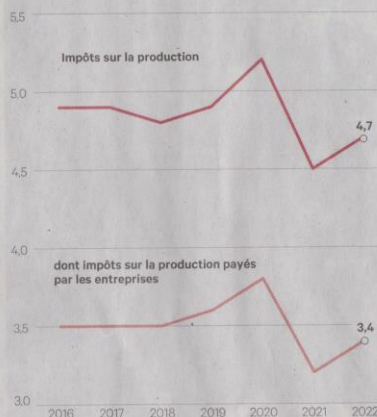
Une note, publiée ce mercredi sur le site spécialisé Fipeco, vient nuancer ce tableau. En se penchant sur la période 2016-2022, l'étude relève bien une légère baisse de ces impôts assis sur la masse salariale,

fonciers sur les entreprises ont été baissés de 3,25 milliards d'euros ; la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) divisée par deux (passant de 15 à 7,5 milliards d'euros). Mais combinés, ces mesures représentent 0,4 point de PIB – pas du tout de quoi combler l'écart avec le niveau de taxation ailleurs en Europe.

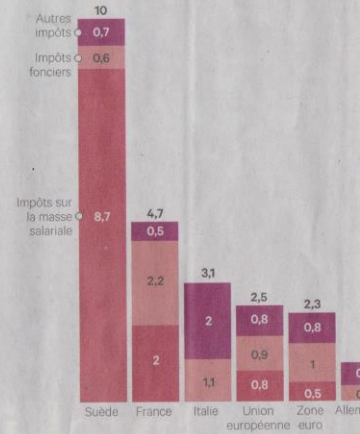
Depuis, le gouvernement vante la poursuite des baisses d'impôts en faveur des entreprises. Le taux de la CVAE a été à nouveau réduit de moitié en 2023. La totale disparition de cette taxe, qui a rapporté 9 milliards d'euros en 2022, a été étalée sur quatre ans mais reste au programme. « *d'ici à la fin du quinquennat* ». Toutefois, comme le remarque François Ecalte, « *la France est trop nettement au-dessus des autres pays européens pour que cela change le classement* ».

**Le taux de la CVAE a été à nouveau réduit de moitié en 2023.**

Les impôts de production en France...  
En % du PIB



... et en Europe en 2022  
En % du PIB



## La France produit plus de talents mais peine

relève bien une légère baisse de ces impôts assis sur la masse salariale, le foncier, la valeur ajoutée ou encore le chiffre d'affaires des sociétés : ils représentaient 4,7 % du PIB en 2022, contre 4,9 % six ans plus tôt. Mais ils ont continué d'augmenter en valeur, pour atteindre 125 milliards d'euros l'an dernier. Et, surtout, leur niveau continue d'être deux fois plus élevé que la moyenne européenne.

### L'exception suédoise

Malgré tous les efforts du gouvernement, la France reste largement devant ses voisins, et notamment l'Allemagne. La première puissance industrielle du continent recourt très peu aux impôts de production, qui ne représentent que 1 % de son PIB. En Europe, seule la Suède impose davantage la production (10 % du PIB). « *Mais la Suède a un modèle social Beveridgean, dans lequel une bonne partie de la protection sociale est financée par des impôts sur les salaires plutôt que par des cotisations sociales* », relève François Ecalte, le fondateur de Fipeco.

Le gouvernement a pourtant été actif pour abaisser cette « fiscalité punitive pour notre industrie », comme le disait l'ex-Premier ministre Jean Castex. Dès 2021, les impôts

### a été à nouveau réduit de moitié en 2023.

Par souci d'exactitude, la note de Fipeco précise que certains impôts de production ne sont pas payés par les entreprises, comme les taxes foncières des particuliers ou encore les taxes sur les salaires payées par les hôpitaux publics. Mais même en isolant les seuls impôts de production acquittés par les sociétés (89 milliards d'euros en 2022), la France fait la course en tête en Europe (à l'exception toujours de la Suède).

Ce comparatif peu flatteur pour la France apporte de l'eau au moulin du patronat. Le Medef s'est vivement ému en septembre de l'étalement sur quatre ans de la suppression de la CVAE. Et il appelle à reprendre le fil de la normalisation européenne.

François Ecalte se permet toutefois une réserve : « *Peut-être qu'il est utile de baisser les impôts de production pour améliorer la compétitivité des entreprises, mais à condition que l'on réduise les dépenses publiques en même temps. Sinon, on aggrave le déficit, au risque d'avoir de nouvelles hausses d'impôts un peu plus tard.* »

L'éditorial d'Etienne Lefebvre page 17

## La France toujours

L'Hexagone reste à la 19<sup>e</sup> position dans le mondial compétitivité et talents publié par l'Insead, l'Institut Descartes et le Human Capital Leadership Institute.

Nathalie Silbert

La Suisse reste le pays à plus de jeunes talents au mondial compétitivité et talents publié ce mardi par l'Institut Descartes et le Human Capital Leadership Institute. Et Singapour et les États-Uniens reviennent cette année à la 19<sup>e</sup> place comme en 2021. « *Elle est entrée l'année dernière dans le Top 20, c'est une position solide* », souligne Bruno Monteiro, professeur d'enseignement et président de l'Institut Descartes et le Human Capital Leadership Institute.

## Discriminations sexistes : les em

### JUSTICE

**Une action judiciaire groupée contre les discriminations sexistes lancée avec le soutien de la CGT contre STMicroelectronics a abouti à la condamnation par la cour d'appel de Grenoble de la société.**

quées à la CGT, qui mène depuis plusieurs années une offensive judiciaire sur le sujet, ont fait condamner en appel des sociétés du fabricant de composants électroniques STMicroelectronics pour discrimination sexuelle dans l'évolution de carrière et de salaire.

C'est une série de décisions de justice qui marque une étape importante dans la bataille pour l'égalité professionnelle, au-delà même du fait qu'elles touchent un secteur, la

augmentations salariales (prochaines négociations obligatoires).

**Avvertissement pour les employeurs**  
Interrogé par « Les Echos », STMicroelectronics affirme pour qu'il « ne tolère aucune discrimination » et « mène depuis plusieurs années des actions volontaires matérialisées notamment par des accords collectifs depuis 2010 ».